

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres effectifs et suppléants de
la Commission médicale du contrôle de la boxe**

A.Gt 29-01-2002

M.B. 06-03-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 31 mai 1958 réglementant les combats et exhibitions de boxe;

Vu l'arrêté royal du 5 juillet 1962 réglementant les combats et exhibitions de boxe, ainsi que la pratique du sport de la boxe, modifié par l'arrêté de l'Exécutif du 10 mai 1984 et l'arrêté du Gouvernement du 30 janvier 1996;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de ladite Commission,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs :

Docteur Y. Gobiet, spécialisé en neurologie;

Docteur M. Blaimont, spécialisé en cardiologie;

Docteur P. Eloy, spécialisé en oto-rhino-laryngologie;

Docteur M. Fontaine, spécialisé en médecine du sport présenté par la Société francophone de Médecine et des Sciences du Sport;

Docteur N. Vandenbalck, présenté par la Royale Fédération belge de Boxe.

Article 2. - Sont désignés en tant que membres suppléants :

Docteur J.-P. Wouters, spécialisé en neurologie;

Docteur S. Demanez, spécialisée en cardiologie;

Docteur J.P. Monnoye, spécialisé en oto-rhino-laryngologie;

Docteur F. Sondag, spécialisé en médecine du sport présenté par la Société francophone de Médecine et des Sciences du Sport;

Docteur J.L. Cabay, présenté par la Royale Fédération belge de Boxe.

Article 3. - Est désigné en qualité de Président de la Commission médicale du Contrôle de la Boxe, le Docteur P. Eloy, mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2002.

Bruxelles, le 29 janvier 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL